



1, rue des Arquebusiers
67000 Strasbourg Cedex

FEDERATION DE CHARITE - CARITAS ALSACE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FEDERATION DE CHARITE CARITAS ALSACE

Association

5 RUE SAINT LEON 67000 - STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DE CHARITE - CARITAS ALSACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2.2 « Changement de méthode » et la note 27 « Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger » de l'annexe qui exposent le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le paragraphe 2.2.1 « Règles et méthodes utilisées » précise en note j) et k) que, pour les établissements sous contrôle d'une autorité de tarification, les reports à nouveau et provisions réglementées feront l'objet d'une affectation en fonction des décisions prises par les financeurs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le correct traitement de ces postes spécifiques, ainsi que l'information appropriée les concernant dans l'annexe.

- Le paragraphe 2.2.1 « Règles et méthodes utilisées » précise, par ailleurs, en notes q) et r) les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Les notes 18 et 19 du paragraphe 2.5 « Annexes » exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 27 juin 2024



Laurence FOURNIER

Associée

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

Libellé	Montant brut 2023	Amort. et prov. 2023	Montant net 2023	Montant net 2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	42 720	42 720		
Autres immobilisations incorporelles	480 469	358 657	121 813	96 824
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	7 097 375	795 439	6 301 936	6 186 500
Constructions	70 387 784	35 006 716	35 381 068	35 407 411
Installations techniques, matériels et outillage	5 241 226	3 623 758	1 617 468	1 622 204
Autres immobilisations corporelles	10 455 871	7 541 035	2 914 836	2 543 945
Immobilisations corporelles en cours	1 086 435	161 779	924 655	668 083
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés	508 738		508 738	558 238
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	46 000		46 000	46 000
Autres titres immobilisés	178 135		178 135	175 992
Prêts	995 211		995 211	980 789
Autres immobilisations financières	184 042	930	183 112	176 443
TOTAL I	96 704 005	47 531 034	49 172 972	48 462 430
Comptes de liaison (1)	69 283		69 283	239 667
TOTAL II	69 283		69 283	239 667
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	65 706		65 706	39 519
Autres approvisionnements	27 040		27 040	35 780
En-cours de production (biens et services)	11 703		11 703	6 280
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	52 203		52 203	70 456
Avances et acomptes versés sur commandes	209 471		209 471	186 737
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 312 956	393 634	1 919 323	1 898 120
Créances reçues par legs	185 188		185 188	110 677
Autres créances	3 427 943	20 045	3 407 897	3 126 805
Valeurs mobilières de placement	9 813 735	19 697	9 794 038	7 173 718
Disponibilités	18 604 578		18 604 578	20 893 389
Charges constatées d'avance	185 089		185 089	159 563
TOTAL III	34 895 611	433 376	34 462 235	33 701 044
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	131 668 900	47 964 410	83 704 490	82 403 140

Libellé	Montant net 2023	Montant net 2022
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 339 217	11 098 729
Fonds associatifs avec droit de reprise :	3 349 767	3 349 767
Dons et legs	2 524 423	2 524 423
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	5 071 509	5 195 038
Réserves de compensation	17 707 597	14 184 215
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	291 782	291 782
Autres réserves	573 607	573 607
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	2 056 223	1 712 467
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-778 474	-778 474
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	229 710	1 238 965
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 604 148	-2 652 446
Résultat de l'exercice	2 759 286	3 023 138
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 999 331	7 397 633
Provisions réglementées :	6 400 809	6 425 525
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	3 353 126	3 391 590
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	3 047 683	3 033 935
TOTAL I	55 920 639	53 584 370
Comptes de liaison	202 327	131 642
TOTAL II	202 327	131 642
Provisions pour risques	997 114	933 938
Provisions pour charges	1 486 005	1 301 959
Fonds dédiés	1 967 353	2 965 681
Fonds reportés liés aux legs ou donations	685 331	759 831
TOTAL III	5 135 803	5 961 410
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 901 065	12 976 842
Emprunts et dettes financières divers (3)	248 526	386 824
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	198 231	187 477
Redevables créditeurs	135 254	152 352
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 148 872	2 128 391
Dettes sociales et fiscales	7 145 872	5 602 080
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	201 389	658 861
Autres dettes (5)	393 777	480 449
Produits constatés d'avance	72 734	152 442
TOTAL IV	22 445 721	22 725 718
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	83 704 490	82 403 140
NB L'annexe 7 détaille les fonds propres relatifs aux activités sociales et médico-sociales		

COMPTE DE RESULTAT 2023

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		595
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	938 415	654 954
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	1 518 676	1 475 268
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	41 890 502	42 464 200
<i>Dont part des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	32 878 097	31 485 983
Versements des fondateurs ou conso de la dot comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	2 798 536	2 815 490
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	876 569	2 030 547
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 268 659	1 362 897
Utilisations des fonds dédiés	1 293 999	155 317
Autres produits	2 527 438	2 141 137
TOTAL I	53 112 793	53 100 405
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	244 247	101 714
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	619 234	590 917
Variation de stock	1 378	-5 157
Autres achats et charges externes	12 480 085	11 008 478
Aides financières	597 827	673 045
Impôts, taxes et versements assimilés	2 607 619	2 475 959
Salaires et traitements	22 207 506	21 200 317
Charges sociales	8 141 222	7 667 550
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 448 497	4 159 797
Report en fonds dédiés	295 671	2 358 794
Autres Charges	57 975	118 159
TOTAL II	51 701 261	50 349 573
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 411 532	2 750 831
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	162 979	61 302
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	24 992	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	109 214	12 088
TOTAL III	297 184	73 390
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	316	41 514
Intérêts et charges assimilées	276 532	281 081
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 766	1 741
TOTAL IV	287 615	324 335
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	9 570	-250 945
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 421 102	2 499 887
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	851 826	288 747
Sur opérations en capital	755 865	549 172
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	40 016	44 449
TOTAL V	1 647 706	882 368
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	260 007	332 568
Sur opérations en capital	34 216	10 849
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	15 300	15 700
TOTAL VI	309 523	359 117
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 338 184	523 251
Total des produits (I+III+V)	55 057 684	54 056 163
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	52 298 399	51 033 025
EXCEDENT OU DEFICIT	2 759 286	3 023 138

2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fédération de Charité a dégagé en 2023 un résultat très élevé de 2 759 286 euros dont 2 151 196 euros pour les activités en gestion libre et 608 090 euros pour celles sous contrôle.

Activités sous contrôle

2023 a été la cinquième année de mise en œuvre du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les structures de l'enfance.

Activités en gestion propre

CARSC termine l'année avec un résultat proche de l'équilibre à 90 670 €, les legs et dons étant au niveau budgété.

L'établissement Air et Vie a été fermé une grande partie de l'année ce qui explique son déficit de 273 465 €. Des réflexions sont actuellement menées avec la CeA pour la transformation de l'établissement en structure médico-sociale.

2.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan de la Fédération de Charité Caritas Alsace, seule entité juridique, intègre les comptes de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique et de l'ensemble des établissements et services. L'annexe 27 détaille le périmètre des établissements intégrés.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2020, les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes de l'Association sont indépendants des comptes administratifs des établissements et services concernés, gérés selon des règles administratives spécifiques de l'instruction M21 bis, du décret du 22 octobre 2003 et de l'arrêté du 22 janvier 2008. Un tableau de passage faisant ressortir les divergences entre résultats administratifs et comptables a été établi.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, à l'exception des points détaillés ci-dessous
- ✓ indépendance des exercices

et ce conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

2.2.1 Règles et méthodes comptables utilisées

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Seuls les biens immobiliers font l'objet d'une décomposition en fonction des éléments dont la durée d'utilisation est différente de la durée de la structure.

La ventilation est la suivante :

Gros-œuvre	50 ans
Charpente – Couverture	30 à 50 ans
Cloisons – Menuiserie intérieure et extérieure	20 à 30 ans
VMC – Electricité – Chauffage – Sanitaire	20 à 30 ans
Carrelage – Métallerie	20 ans
Peinture – Revêtements de sols	10 ans.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation normale :

Frais d'établissement	1 à 5 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	10 à 50 ans
Agencements – Aménagements – Constructions	5 à 20 ans
Installations techniques – Matériel et outillage	5 à 20 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans.

Incidences du règlement 2018-6 sur les conventions de commodat :

Jusqu'au 31/12/2019, les immobilisations grevées de droit figuraient à l'actif immobilisé et pour une valeur identique dans les fonds propres. Conformément au nouveau règlement comptable, ces opérations ont été contrepassées au 1^{er} janvier 2020.

Les caractéristiques opérationnelles de l'accueil de résidents atteints des troubles qui font la spécificité de la Fédération de Charité Caritas Alsace ont pour effet que les investissements immobiliers réalisés conduisent à constater un écart substantiel entre la valeur de construction (valeur historique inscrite dans les comptes de la Fondation) et la valeur vraisemblable de revente des immeubles considérés. Dans le cadre des autorisations d'activité dont dispose la Fédération avec chacun des tiers financeurs, conventions qui pour chaque établissement contribuent à la couverture des charges immobilières au travers de leur financement, la valeur comptable des immeubles n'apparaît pas remise en cause dans la perspective actuelle de la continuité de leur exploitation. Il doit être noté qu'en cas de cessation d'activité d'un établissement et de la cession des locaux afférents, la Fédération pourrait devoir constater une dépréciation immobilière significative. Cette éventualité n'est à fin 2023 ni identifiée, ni identifiable, ni chiffrable et dépend de l'implantation de l'immeuble.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable ou pour faire face au risque de non-recouvrement.

d) Stock

Les différentes catégories de stock ont été valorisées sur la base du prix d'achat.

e) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Elles sont comptabilisées dès que le débiteur véritable est identifié.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur vénale au 31 décembre est inférieure au coût d'acquisition, il est effectué une provision pour dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur vénale. Les plus-values latentes, qui s'élèvent à 678 563 euros, ne sont pas comptabilisées.

g) Fonds associatifs sans droit de reprise

Ces fonds englobent le fonds associatif sans droit de reprise, les apports, les dons et legs.

h) Fonds associatifs avec droit de reprise

Ils comprennent les écarts de réévaluation terrains, les fonds alloués aux établissements et services pour un objet spécifique.

i) Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'Association

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres et sont ramenées au résultat en fonction de la durée d'amortissement du bien financé.

j) Résultats annuels à reporter sous contrôle tiers financeur

La ligne report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs de la rubrique Fonds Associatifs représente les résultats des exercices précédents, restant à intégrer dans le calcul du financement des exercices ultérieurs par l'autorité de tarification.

k) Provisions réglementées

Les provisions sont fondées sur le principe d'une allocation budgétaire destinée à couvrir les surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements sous forme de dotation supplémentaire fixée par l'autorité de tarification.

Elles sont donc destinées à compenser partiellement les charges d'amortissement et les frais financiers et sont ramenées au résultat en fonction des investissements engagés et selon le rythme fixé avec les Autorités de Tarification.

l) Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués d'une part de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'exercice considéré et d'autre part de dons et legs affectés mis en réserve pour des besoins spécifiques sur décision de l'organe délibérant.

m) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

n) Provision pour congés payés

Les congés courus et non pris au 31 décembre sont comptabilisés pour le montant brut plus charges patronales dans la rubrique dettes fiscales et sociales, la variation d'un exercice à l'autre affecte les charges de personnel de l'exercice. Pour les activités sous contrôle tarifaire, la variation annuelle est neutralisée pour la détermination du résultat repris au compte administratif et affectée à un compte de report à nouveau débiteur intitulé « dépenses non opposables au tiers financeur ». Au 31 décembre, ce compte enregistre ainsi la contrepartie de la dette de congés dus à l'ouverture pour les activités sous contrôle.

o) Provision pour risques et charges

Elles incluent les provisions pour :

- Litiges qui prennent notamment en compte les sommes résultat des litiges prud'homaux actuellement devant les tribunaux
- Indemnités de départ en retraite calculées selon la méthode des prorata des droits au terme pour l'ensemble du personnel avec un taux d'actualisation de 3,20 %
- Charges sur plusieurs exercices allouées par l'autorité de tarification,
- Travaux de mise en conformité dans les locaux d'accueil
- Risque de reversement partiel d'une recette exceptionnelle

p) Comptes cumulés

Les comptes de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique, des établissements et services sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque entité. Les principes d'élimination sont les suivants :

- ✓ au bilan : élimination des comptes de liaison inter établissement
- ✓ au compte de résultat : élimination des facturations inter établissement.

Concernant les travaux d'agencement réalisés par le Pole insertion pour d'autres établissements de la Fédération, les montants correspondant figurent d'une part dans le chiffre d'affaires et d'autre part en immobilisations dans les établissements concernés. Ils feront l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie estimée.

q) Dons

Les dons sont comptabilisés dans le compte « 75 Autres Produits ».

r) Legs

Avant le règlement ANC 2018-06, les legs étaient comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement, avec une information dans les engagements hors bilan pour les opérations

acceptées, mais non dénouées.

Le règlement ANC 2018-06 a apporté des modifications importantes en matière de legs et donations nécessitant un changement de méthode dans leur comptabilisation.

Le fait générateur correspond dorénavant à la date de signature de l'acte de donation. Pour un legs la date à retenir est celle de l'acceptation du bien ou de l'entrée en jouissance si elle postérieure. Les assurances vies sont comptabilisées à la date de réception des fonds.

Le transfert est enregistré dans un compte « 24 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » et les sommes correspondantes apparaissent dans un poste distinct de l'actif immobilisé qui ne sera pas amorti. La contrepartie est enregistrée en compte de produits de legs.

Dans la mesure où la cession n'a pas eu lieu avant la clôture de l'exercice, il convient de neutraliser le produit du legs ou de la donation par l'utilisation d'un compte « 1911 Fonds reportés sur legs ou donations ». La note 26 détaille par année d'acceptation la situation des legs en cours de réalisation.

Au fur et à mesure de l'encaissement, les fonds dédiés sont repris en résultat par le biais du compte « utilisation de fonds reportés » et affectés selon la décision prise lors de l'acceptation.

s) Aides accordées à des œuvres

Les aides ponctuelles à des œuvres sur décision du Conseil d'Administration sont comptabilisées sous le compte « 65 Aides à des œuvres ».

2.2.2 Changement de méthode

Conformément au règlement ANC N° 2022-04 du 30 juin 2022, le présent rapport financier intègre un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger cf. note 27.

2.3. INFORMATIONS A CARACTERE SPECIAL

✓ Fiscalité

Impôts sur les sociétés et autres impôts

La Fédération de Charité Caritas Alsace est reconnue exempte des impôts commerciaux depuis le 12 janvier 2000.

Suite à l'intégration des établissements et services précités et des modifications apportées au périmètre de ses activités, un dossier réactualisé a été déposé auprès de la Direction des Services Fiscaux à Strasbourg afin de déterminer le régime fiscal de l'Association. Ce dossier a fait l'objet d'une revue par l'administration fiscale.

Les réponses obtenues de l'administration fiscale ont conduit à placer certaines activités dans le champ des impôts commerciaux avec effet au 1^{er} Janvier 2014. Ces activités sont celles réalisées sur le site d'Air et Vie, l'activité formation et locations de salles, certaines activités accessoires réalisées sur le site du Ried notamment la location des équipements et prestations à une autre association. Le déficit engendré par Air et vie étant supérieur aux produits nets dégagés par les autres activités, le résultat fiscal consolidé est également négatif.

Le résultat fiscalisé au titre de l'exercice 2023 représente un déficit de – 238 496 € qui se répartit comme suit :

ANNEE 2023	Résultat comptable des activités fiscalisées
Activité AIR ET VIE	-273 465
Formation Cité Relais	10 962
Accueil et prestations au Ried	8 607
Diverses activités de location	8 047
total déficit comptable	- 245 849
Réintégration fiscale	7 353
Déduction fiscale	
Résultat fiscal au 31/12/2023	- 238 496

Le déficit cumulé reportable est de – 2 780 049 € au 31/12/2023.

TVA

Toutes activités fiscalisées confondues, la TVA nette due au titre de 2023 est de 5 233 €.

✓ Assurance Mandataires sociaux

L'Association a souscrit avec effet au 1^{er} août 2002 un contrat d'assurance Responsabilité Civile Mandataires Sociaux. Elle prend en charge la cotisation due à ce titre.

2.4. ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

2.5. ANNEXES

■ Note 1 – Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur début exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Immobilisations incorporelles	455 937	67 651	399	523 189
Total (I)	455 937	67 651	399	523 189
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	5 752 387	181 915		5 934 302
Aménagement terrains	1 157 955	5 118		1 163 073
Constructions	68 216 612	2 173 954	2 782	70 387 784
Installations - Matériel et outillage	7 195 128	928 072	135 687	7 987 513
Matériel de transport	2 389 051	254 331	76 997	2 566 385
Matériel de bureau et informatique	1 898 870	130 924	25 453	2 004 341
Mobilier	3 075 828	64 059	4 048	3 135 839
Plantations	3 019			3 019
Biens reçus par legs destinés à être cédés	658 238	292 500	442 000	508 738
Immobilisations en cours	817 501	971 966	703 034	1 086 433
Total (II)	91 164 589	5 002 839	1 390 001	94 777 427
<u>Immobilisations financières</u>				
Titres	221 992	2 143		224 135
Créances rattachées à des participations				-
Prêts et cautions	1 158 165	108 855	87 766	1 179 254
	-			
Total (III)	1 380 157	110 998	87 766	1 403 389
TOTAL (I+II+III)	93 000 683	5 181 488	1 478 166	96 704 005

▪ Note 2 – Tableau des amortissements

Amortissements	Valeur début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur fin d'exercice
Logiciels	359 112	42 662	398	401 376
Aménagements terrain	723 841	71 598		795 439
Constructions et IGAAC	32 809 201	2 199 885	2 750	35 006 336
Matériel et outillage	3 389 096	367 801	130 616	3 626 281
Installations générales	1 243 714	96 544	1 914	1 338 344
Matériel de transport	1 697 315	261 140	75 446	1 883 009
Matériel de bureau et informatique	1 491 308	186 476	27 795	1 649 989
Mobilier	2 574 317	97 282	4 048	2 667 551
0	44 287 904	3 323 388	242 967	47 368 325

Les provisions sur immobilisations constituées au 31.12.2023 s'élèvent à 162 709 €

▪ Note 3 – Valeur nette comptable par établissement des immobilisations corporelles, incorporelles et financières

POLE D'ACTIVITE	ETABLISSEMENT	VALEUR BRUTE 2023	AMORTISSEMENT 2023	VALEUR NETTE 2023	%
POLE SANTE	CSSRA MARIENBRONN	7 545 159	4 166 077	3 379 082	
	EHPAD CARITAS	13 793 759	7 928 573	5 865 186	
	EHPAD SAINT FRANCOIS	6 576 828	4 248 187	2 328 641	
Total POLE SANTE		27 915 746	16 342 837	11 572 909	24%
POLE ENFANCE	COTTOLENGO	8 245 421	3 312 976	4 932 445	
	ITEP LA FORGE	9 803 244	4 278 045	5 525 199	
	LES TILLEULS	5 310 806	3 397 836	1 912 970	
	SEI DU RIED	13 285 554	5 897 906	7 387 648	
	MECS LE CHALET	3 513 655	2 737 728	775 927	
Total POLE ENFANCE		40 158 680	19 624 491	20 534 189	42%
POLE INSERTION	CARIJOU	425 321	131 782	293 539	
	CITE RELAIS	2 656 940	1 856 265	800 675	
	LES 7 PAINS	1 663 353	675 237	988 116	
	FERME SAINT ANDRE	1 346 593	485 520	861 073	
	RENOVATION	605 448	340 070	265 378	
	RESIDENCE DU DONON	139 911	123 206	16 705	
	RESIDENCE CAPUCINS	2 977 822	832 431	2 145 391	
	RESIDENCE SAINTE ODILE	6 060 902	2 693 929	3 366 973	
	CARIMMO	2 465 132	50 537	2 414 595	
	MAISON RELAIS SOULTZ	513 962	15 510	498 452	
Total POLE INSERTION LOGEMENT		18 855 384	7 204 487	11 650 897	24%
POLE CARITATIF ET SIEGE	FEDERATION DE CHARITE	1 013 985	547 703	466 282	
	CARSC	4 740 332	2 115 348	2 624 984	
	AIR ET VIE	4 019 878	1 696 167	2 323 711	
Total POLE CARITATIF ET SIEGE		9 774 195	4 359 218	5 414 977	11%
TOTAL GENERAL		96 704 005	47 531 034	49 172 972	100%

▪ Note 4 – Tableau des provisions

Provisions	Valeur début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur fin exercice
<u>Provisions réglementées</u>				
Provisions renouvellement immobilisations	3 391 590		38 464	3 353 126
Provisions réglementées : réserve des plus-values	3 033 935	13 748		3 047 683
Total (I)	6 425 525	13 748	38 464	6 400 809
<u>Provisions risques et charges</u>				
Provisions IDR	1 125 882	371 519	110 325	1 387 076
Autres provisions pour risques et charges	1 110 015	244 146	258 118	1 096 043
Total (II)	2 235 897	615 665	368 443	2 483 119
<u>Provisions dépréciation sur actif immobilisé</u>				
Sur immobilisations corporelles	249 419	12 360	100 000	161 779
Sur immobilisations financières	930			930
Total (III)	250 349	12 360	100 000	162 709
<u>Provisions dépréciation sur actif circulant</u>				
Sur compte clients	442 167	15 877	44 365	413 679
Sur valeurs mobilières	44 373	316	24 992	19 697
Sur stock				-
Total (III)	486 540	16 193	69 357	433 376
TOTAL (I+II+III)	9 398 311	657 966	576 264	9 480 013

. Note 5 – Etat des créances

Ressources	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A 1 an au plus	A plus d'un an
<u>Actif immobilisé</u>			
Titres	224 135		224 135
Dépôts et Cautionnements	184 042	82 740	101 302
Prêts	995 211	11 500	983 711
TOTAL I	1 403 388	94 240	1 309 148
<u>Actif circulant</u>			
Créances art 58 / Dotation à Recevoir	121 745		121 745
Créances clients	2 191 212	2 191 212	
TVA	46 925	46 925	
Créances reçues par legs	185 188	185 188	
Autres créances	3 590 488	3 552 341	38 147
Charges constatées d'avance	185 089	185 089	
TOTAL II	6 320 647	6 160 755	159 892
TOTAL	7 724 035	6 254 995	1 469 040
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	95 405		
Remboursements	80 983		

▪ Note 6 – Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	1 an à - 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et autres	12 149 591	1 676 805	4 158 671	6 314 115
Dépôts garanties				
Coupons encaissements				
Avances et acomptes	198 231	198 231		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 148 872	2 148 872		
Dettes sociales et fiscales	7 145 872	7 145 872		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	201 389	201 389		
Autres dettes	529 032	529 032		
Produits constatés d'avance	72 734	72 734		
TOTAL	22 445 721	11 972 935	4 158 671	6 314 115
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 200 982			

DETAIL DES EMPRUNTS BANCAIRES ET DETTES FINANCIERES PAR ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Pôle Santé		1 175 250 €	9,7%
CSSRA Marienbronn	564 599 €		
EHPAD Caritas	222 048 €		
EHPAD Saint François	388 603 €		
Pôle Enfance inadaptée		8 593 374 €	70,7%
ITEP Les Tilleuls			
ITEP La Forge	2 656 265 €		
IME Cottolengo et SESSAD	2 484 823 €		
SEI du Ried	3 452 286 €		
Pôle Insertion Logement		1 143 981 €	9,4%
Cité Relais	9 792 €		
Résidence Sainte Odile	500 469 €		
Chantiers d'insertion	6 289 €		
Capucins	627 431 €		
Siege		1 236 986 €	10,2%
Siege	5 329 €		
Carsc	479 747 €		
Air et Vie	751 910 €		
TOTAL		12 149 591 €	100%

■ Note 7 – Tableau de variation des fonds propres

	Solde début exercice	Affectation résultats 2022	Autres mouvements	Solde fin exercice	dont activités sociales et medico sociales	dont autres activités
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 098 729	-	240 488	11 339 217	6 298 972	5 040 245
Réserves	-	-	-	-	-	-
Investissements	5 195 038	260 835	384 364	5 071 509	2 771 042	2 300 467
Compensation	14 184 215	2 734 917	788 465	17 707 597	12 366 177	5 341 420
Trésorerie	291 782	-	-	291 782	236 626	55 156
Autres réserves	573 607	-	-	573 607	40 635	532 972
Total des réserves	20 244 642	2 995 752	404 101	23 644 495	15 414 480	8 230 015
Report à nouveau	1 712 467	886 582	542 826	2 056 223	918 792	1 137 431
Résultat comptable	3 023 138	3 023 138	2 759 286	2 759 286	649 708	2 109 578
dont résultat hors activités sociales et medico sociales	2 401 014	2 401 014	2 109 579	2 109 578	-	2 109 578
dont résultat hors activités sociales et medico sociales non contrôlées	42 803	42 803	41 617	41 617	41 617	-
dont résultat hors activités sociales et medico sociales contrôlées	664 927	664 927	608 090	608 091	608 091	-
Report à nouveau tiers financeurs	1 238 965	907 492	101 763	229 710	242 512	12 802
Dépenses non opposables	2 652 446	48 299	-	2 604 148	2 544 200	59 948
Dépenses refusées ou inopposables	778 474	-	-	778 474	778 474	-
Fonds Associatifs avec droit de reprise	2 524 423	-	-	2 524 423	2 467 459	56 964
Ecart réévaluation terrains	3 349 767	-	-	3 349 767	2 629 767	720 000
Subventions non renouvelables	7 397 633	-	398 302	6 999 331	4 565 006	2 434 325
Provisions réglementées	6 425 525	-	24 716	6 400 809	3 409 067	2 991 742
TOTAL	53 584 370	0	2 336 268	55 920 639	33 273 089	22 647 549

Les variations liées aux fonds propres concernant l'activité CARSC faisant appel à la générosité publique sont les suivants :

1) Affectation de résultat 2022

Le résultat 2022 soit 1 538 100 € a été affecté à hauteur de 338 865 € en report à nouveau spécifique et pour 1 199 235 € en réserve spécifique.

▪ Note 8 – Tableau de variation des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Engagement	Utilisation	Fonds restant à engager
Sur subventions affectées	2 635 030	109 750	1 123 746	1 621 034
Personnel	88 231	85 800	33 750	140 281
Evaluation externe	4 450			4 450
Logement jeunes	489 042		232 205	256 837
Projet Etablissement	2 591			2 591
Evaluation interne	3 375			3 375
Action Insertion	49 811			49 811
Démarche qualité	6 300			6 300
Cafeteria Marienbronn		5 950		5 950
Equipement numérique Ehp Caritas		18 000		18 000
Action violence insertion	105 021			105 021
Agephi	200			200
Hopital numérique	273 348		34 881	238 467
Restaurant Marienbronn	250 000			250 000
Crédit conjoncturel 7 Pains	1 344 911		820 826	524 085
Véhicules	7 073		1 414	5 659
Travaux	10 677		670	10 007
Sur dons et legs	330 651	57 668	42 000	346 319
Fonds legs donations SC	-			-
Fonds restructuration	-			-
Fonds legs donations Fédération	-			-
Locaux d'accueil	147 000			147 000
Actions internationales	183 651	57 668	42 000	199 319
TOTAL	2 965 681	167 418	1 165 746	1 967 353

* fonds dédiés non mouvementés depuis au moins deux ans

▪ Note 9 – Tableau explicatif du report à nouveau

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur	Solde
Report à nouveau des activités soumises à approbation affecté aux exercices ultérieurs	760 928	652 719	- 108 208
Report à nouveau des activités soumises à approbation non affecté	12 387	350 305	337 918
Report à nouveau gestion propre	4 554 361	6 610 583	2 056 223
TOTAL	5 327 676	7 613 608	2 285 932

■ Note 10 – Tableau explicatif du résultat de l'exercice

Nature du résultat	Excédent	Deficit	Solde
Résultat des activités soumis à approbation des tiers financeurs	1 483 089	- 874 998	608 090
Résultat gestion propre	2 872 256	- 721 061	2 151 196
SOLDE	4 355 345	- 1 596 059	2 759 286
SOLDE	2 759 286		

Les résultats de l'exercice sont détaillés ci après :

GESTION PROPRE

Activités avec fixation de tarifs (résultats non repris)

CSSRA MARIENBRONN	1 013 755
Fédération Echelon central	352 059
Chantiers d'insertion	514 331

Hébergement

FSL	30 791
FJT et résidence étudiants (*)	41 617
résidence WOLXHEIM	-11 415
Projet 170 places	296 153
FAS Air et Vie	453 436
Activité caritative	
Caritas Alsace Réseau Secours Catholique Air et Vie	90 670
	-273 465

Autres activités

Activité associative	-154 530
Pastorale des établissements	-3 880
Carimmo	-13 587
Soultz sous Foret	1 179
formations	10 962
Ferme Saint André	-260 977
Ass le Chalet	7 077
Ukraine	-3 207
Hotel	60 226
	2 151 196

Il est à noter que les résultats correspondants aux activités en gestion libre concerne l'activité associative, l'Echelon Central de la Fédération, le CSSRA Marienbronn ainsi que les résultats des diverses activités de l'Association qui ne sont pas sous tiers financeurs

GESTION CONTROLEE

Pole Santé	
Ehpad CARITAS (*)	-50 389
Ehpad St François (*)	-137 552

Pole Enfance

LA FORGE (*)	539 037
SEI DU RIED (*)	237 286
COTTOLENGO (*)	133 892
LES TILLEULS (*)	463 174
LE CHALET (*)	-554 070

Pole insertion

CHRS (*)	35 897
Jeunes majeurs (*)	72 174
Jeunes parents (*)	-65 247
Résidence Capucins (*)	-40 303
IML (*)	1 629
MDI (*)	-4 850
Résidence du Donon (*)	-22 587

608 090

Il s'agit des résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et pour lesquels elle est tenue de communiquer ses résultats à l'autorité de tarification pour agrément des comptes administratifs.

Les résultats sont soumis à autorisation avant reprise des résultats selon les dispositions de l'article 315 du Code de la famille et de l'action sociale.

Les résultats des établissements relevant des domaines social et médico social (*) s'élèvent à 649 708 €

■ Note 11 – Tableau affectation résultat

Résultat comptable	2 759 286
dont	
Résultat gestion libre	2 151 196
Résultat soumis à approbation	608 090

Resultats en gestion libre

	Proposition d'affectation
Report à nouveau	1 607 089
Mise en réserve	544 107
TOTAL	2 151 196

Resultats sous contrôle

Résultats comptables	608 090
Charges et produits non opposables (prov CP et IDR)	162 857
Résultat au compte administratif	770 947

Les résultats administratifs des établissements relevant des domaines social et medico social s'élèvent à 573 827 €.

	Proposition d'affectation
Reprise de reserve de compensation des charges d'amortissement	- 142 401
Résorption budget 2023	- 128 444
Réserve de compensation des charges d'amortissement	1 911 624
Report à nouveau	- 869 831
TOTAL	770 947

▪ Note 12 – Charges constatées d'avance

Détail des charges	Montant
Stock EHPAD	91 841
Entretien maintenance	6 864
Location abonnement	52 157
Autres charges	34 257
TOTAL	185 119

▪ Note 13 – Produits constatés d'avance

Détail des produits	Montant
Subventions	59 335
Autres produits	13 399
TOTAL	72 734

▪ Note 14 – Produits à recevoir

Détail des produits et subventions	Montant
Subventions et dotations	884 377
Subventions FSE	364 594
Dons à encaisser	159 431
Remboursement personnel	152 574
Autres remboursements	122 955
TOTAL	1 683 931

▪ Note 15 – Charges à payer

Factures diverses	325 605
Subventions	131 993
Factures Secours Catholique 2023	197 627
Electricité, eau, gaz, téléphone	260 327
Honoraires	131 523
	1 047 075

▪ Note 16 – Détail des dettes fiscales et sociales

Détail des charges à payer	Montant
Dettes sociales	3 345 576
URSSAF	922 467
Retraite et Prévoyance	529 887
Mutuelles	129 459
Taxes sur salaires	1 763 763
Dettes fiscales	938 461
Departement aide sociale	636 970
Formation	212 396
Prélèvement à la source	63 874
TVA	25 221
Dettes congés payés	2 299 461
Personnel congés à payer	1 559 523
Charges sur congés payés	739 938
Personnel et comptes rattachés	91 280
Rémunérations	83 839
CE	7 441
Personnel autres charges	471 094
TOTAL	7 145 872

■ Note 17 – Activité

		2 023		2 022	
PRODUITS D'EXPLOITATION		53 112 793 €		53 100 405 €	
A) Chiffres d'affaires et produits de l'activité		42 739 351 €	80,49%	42 523 220 €	80,08%
Pôle Santé	CSSRA MARIENBRONN	4 464 424 €		4 801 655 €	
	EHPAD CARITAS	6 677 127 €		6 565 496 €	
	EHPAD SAINT FRANCOIS	3 014 309 €	14 155 859 € 26,66%	2 838 293 €	14 205 444 € 26,75%
Pôle Enfance inadaptée	LES TILLEULS	2 981 970 €		2 814 148 €	
	LA FORGE	3 154 353 €		3 004 358 €	
	MECS LE CHALET	3 530 145 €		3 494 663 €	
	COTTOLENGO/SESSAD/CAMSP	3 604 321 €		3 541 709 €	
	SEI DU RIED	6 701 104 €	19 971 893 € 37,61%	6 243 406 €	19 098 284 € 35,97%
Pôle Logement et Insertion	LA CITE RELAIS	1 237 760 €		1 183 160 €	
	RESIDENCE SAINTE ODILE	992 831 €		933 122 €	
	RESIDENCE DU DONON	202 426 €		185 075 €	
	RENOVATION	492 363 €		496 308 €	
	FERME SAINT ANDRE	677 185 €		388 149 €	
	CARIJOU	219 016 €		176 940 €	
	RESIDENCE CAPUCINS	781 752 €		715 720 €	
	LES 7 PAINS	187 054 €		142 563 €	
	CARIMMO	63 320 €	4 853 708 € 9,14%	12 000 €	4 233 037 € 7,97%
Pôle caritatif	CARITAS ALSACE RESEAU SECOURS	3 494 596 €	3 494 596 € 6,58%	4 858 927 €	4 858 927 € 9,15%
	CATHOLIQUE				
	AIR ET VIE	16 356 €	16 356 € 0,03%	71 501 €	71 501 € 0,13%
Siège		246 939 €	246 939 € 0,47%	56 027 €	56 027 € 0,11%
B) Subventions		5 339 312 €	10,06%	6 917 831 €	13,03%
Chantiers d'insertion et Entreprise d'Insertion		4 523 649 €		6 161 332 €	
Caritas Alsace Réseau Secours Catholique		775 643 €		751 659 €	
Divers		40 020 €		4 840 €	
C) Reprise de provisions et transfert de charges		1 268 678 €	2,39%	1 362 897 €	2,57%
dont	Provision Retraite	169 575 €		443 963 €	
	Provision Litige Personnel	47 708 €			
	Provision risques et charges	659 467 €		519 068 €	
	Provision Créances	117 264 €		191 168 €	
	Provision immobilisations				
	Transfert de charges	274 664 €		208 698 €	
D) Produits divers		3 765 452 €	7,09%	2 296 457 €	4,32%
dont	Report fonds dédiés antérieurs	1 293 999 €		155 317 €	
	Prise en charge Contrats aidés	1 627 211 €		1 482 879 €	
	Remboursement formations	250 437 €		212 377 €	
	Autres remboursements	593 805 €		445 884 €	

▪ Note 18 – Compte de Résultat par Origine et Destination Fédération de Charité Caritas Alsace

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 776 584	3 776 583	4 849 398	4 849 397
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons legs et mécénat	3 325 709	3 325 709	4 408 980	4 408 980
- Dons manuels	2 122 588	2 122 588	2 378 522	2 378 522
- Legs, donations et assurance-vie	1 203 122	1 203 122	2 030 458	2 030 458
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	450 875	450 875	440 418	440 418
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	45 793 685		42 830 838	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contribution financière sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	45 793 685		42 830 838	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS	5 339 312		6 917 832	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	959 022	-	1 074 648	-
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 293 999	69 899	279 317	179 896
TOTAL	57 162 602	3 846 482	55 952 032	5 029 294
CHARGES PAR DESTINATION	-		-	
1- MISSIONS SOCIALES	51 727 745	2 729 144	50 497 573	3 278 309
1.1 Réalisés en France	51 503 814	2 590 534	50 094 480	3 013 807
- Actions réalisées par l'organisme	51 503 814	2 590 534	50 094 480	3 013 807
- Versement à d'autres organisme agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	155 739	91 190	378 058	254 192
- Actions réalisées par l'organisme	155 739	91 190	378 058	254 192
- Versement à un organisme central ou d'autres org.	-	-	-	-
1.3 Eveil à la solidarité	68 192	47 421	25 034	10 310
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	339 926	339 926	281 392	281 392
2.1 Frais d'appel à la générosité public	339 926	339 926	281 392	281 392
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 255 591	777 412	2 058 645	673 867
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5- IMPÔT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6- REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	80 055	-	91 185	-
TOTAL	54 403 316	3 846 482	52 928 794	4 233 568
EXCEDENT OU DEFICIT	2 759 286	-	3 023 238	795 726

■ Note 19 - Compte d'emploi des ressources collectées Fédération de Charité Caritas Alsace

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	2 637 954	3 024 117	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	2 637 954	3 024 117	1.2 Dons, legs et mécénats	3 325 709	4 408 980
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 122 588	2 378 522
1.2 Réalisées à l'étranger	91 190	254 192	- Legs, donations et assurances-vie	1 203 122	2 030 458
- Actions réalisées par l'organisme	91 190	254 192	- Mécénats	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	450 874	440 417
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	339 926	281 392		-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	777 412	673 867		-	-
TOTAL DES EMPLOIS	3 846 482	4 233 568	TOTAL DES RESSOURCES	3 776 583	4 849 397
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	80 055 €		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	69 899	179 896
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	795 726	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	80 055	-
TOTAL	3 926 537	5 029 294	TOTAL	3 926 537	5 029 294
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	3 807 053	4 021 373
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 80 055	795 726
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 83 494	- 1 010 046
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	3 643 504	3 807 053
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	6 837 143	5 744 798	Bénévolat	3 899 428	3 168 695
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	2 752 788	2 510 603
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	184 927	65 499
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	6 837 143	5 744 798	TOTAL	6 837 143	5 744 798

Le compte d'emploi des ressources collectées dans le cadre de la reconnaissance d'utilité publique fait ressortir un total de ressources de **3 846 482 euros** contre un total d'emplois de **3 926 537 euros**.

En application du règlement ANC 2018-06, le compte d'emploi annuel des ressources est présenté selon le modèle homologué. Il intègre la totalité des emplois et des ressources de l'activité Caritas Réseau Secours Catholique reprenant ainsi les informations du compte de résultat section « Caritas Réseau Secours Catholique » et fait partie intégrante des comptes annuels.

Les emplois ont été définis en conformité avec l'objet social de l'Association : d'une part les missions sociales réalisées en France, décomposées en secours directs aux personnes, versements à d'autres organismes, actions d'accompagnement et de prévention et éveil et sensibilisation à la solidarité et d'autre part les missions sociales réalisées à l'étranger.

Le nouveau plan comptable analytique mis en place en 2019 permet d'imputer les charges directement affectables aux missions sociales et aux frais de recherche de fonds. Les frais de personnel et les charges non affectables directement aux emplois sont répartis entre ces emplois et les frais de fonctionnement sur la base du temps passé par les salariés à ces différentes activités.

Les ressources affectées aux missions sociales et restant à utiliser comprennent principalement les ressources affectées par les donateurs et non utilisées au cours de l'exercice y compris le report à nouveau. Au fur et à mesure de la réalisation de ces missions, les ressources correspondantes sont reportées dans le poste report des ressources antérieures affectées aux missions sociales et restant à utiliser.

LES EMPLOIS

Les actions réalisées dans le Diocèse d'Alsace s'élèvent à **2 637 954 euros** soit 67% des emplois (71% en 2022). Elles sont engagées localement grâce au réseau de bénévoles.

Les actions réalisées à l'étranger en direct s'élèvent à **91 190 euros** et sont menées en collaboration avec le Secours Catholique (2 % du total des emplois contre 6% l'année dernière).

Les frais de recherche de fonds à **339 926 euros** (9 % du total des emplois, idem N-1) regroupent toutes les dépenses liées à l'appel à la générosité ainsi que les frais d'appel et de traitement des legs, donations et assurances-vie.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à **777 412 euros** et représentent 20 % des emplois (idem N-1)

Les reports en fonds dédiés s'élèvent à **80 055 euros** soit 2% des emplois.

LES RESSOURCES

Les ressources sont enregistrées selon leur nature comme dans le compte de résultat.

Les ressources issues de la générosité publique s'élèvent à **3 776 583 euros** soit **98 %** des

ressources globales (96 % en 2022). Elles comprennent les dons non affectés **pour 2 122 588 euros**, les produits de legs et d'assurance-vie pour **1 203 122 euros** ainsi que les autres produits de la générosité du public (participations d'activité et de soutien) pour **450 874 euros**.

Les reprises de fonds dédiés effectuées en 2023 s'élèvent à **69 899 euros** (1% des ressources).

Le déficit 2023 de la générosité du public s'élève à **80 055 euros**.

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à **3 643 504 euros**.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Les contributions volontaires en nature comprennent principalement le bénévolat ainsi que les produits alimentaires délivrés par les banques alimentaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les modalités d'évaluation sont explicitées dans la note 21.

Note 20 - Effectif

La Fédération de Charité Caritas Alsace compte un effectif de 794 salariés (dont 53 en contrat à durée déterminée et 150 en contrat d'insertion).

Type de contrats															
Structure	CDI				CDD				CDDI		CUI/CAE		Apprentissage		TOTAL
	F		H		F		H		F	H	F	H	F	H	
	C	NC	C	NC	C	NC	C	NC							
COTTOLENGO	12	39	2	6		4							1		64
Sei du Ried	10	57	3	17		7		2					1		97
Les Tilleuls	3	31	5	10		1							1		51
Marienbronn	9	24	2	6		3						1			45
Siège	2	7	3	1									1		14
EHPAD Caritas	4	67	4	2		7		4						1	89
La Forge	4	25	4	11		1		1					2		48
CARSC	6	18	5	6		2					2				39
Air et Vie		3		2											5
St François	3	41	0	4		4									52
MECS	4	41	1	12		6					1		2	2	69
Pôle Insertion	8	42	3	22		4		7	66	67			2		221
Total	65	395	32	99		39		14	66	67	3	1	10	3	794

	Femme	Homme	Total
Cadres	65	32	97
Non Cadres	513	184	697
Total	578	216	794

Intérim

L'EHPAD Caritas fait appel à l'intérim pour le remplacement de personnel soignant. Le montant des frais est de 83 975 euros en 2023 (contre 42 831 euros en 2022).

▪ Note 21 – Informations concernant les contributions volontaires en nature

Les prestations en nature fournies par les bénévoles de l'activité de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique ne sont pas comptabilisées au pied du compte de résultat du fait que les heures réalisées ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un suivi formel. Cependant, leur estimation sur la base des heures totalisées dans les bilans d'équipes s'élève à **241 780 heures (133 Effectif Temps Plein)** valorisées au taux horaire du SMIC à 11,52 euros plus un taux de charges patronales de 40 % fait ressortir un total de contribution en nature de **3 899 428 euros**.

L'Association bénéficie de la distribution de denrées par les banques alimentaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin destinées aux boutiques alimentaires des permanences d'accueil et des équipes Caritas ainsi qu'aux 7 Pains pour les repas sociaux.

Dans le Bas-Rhin, pour l'activité Caritas, la valeur réelle des achats est de **520 591 euros** pour un poids de **133 940 kilos**. La participation annuelle s'élève à **27 671 euros** dont 600 euros de cotisation. Il en résulte une contribution en nature de **492 920 euros**.

Pour les 7 pains, la Cité Relais et Carilogis, la valeur réelle des achats est de **257 065 euros** pour un poids de **50 144 kilos** ; la participation de solidarité est de **12 686 euros** dont 150 euros de cotisation. La contribution en nature est de **244 379 euros**.

Dans le Haut-Rhin, la valeur réelle des achats est de **2 232 197 euros** pour un poids de **1 314 663 kilos**. La participation annuelle s'élève à **19 498 euros** dont **833 euros** de cotisation. Il en résulte une contribution en nature de **2 212 699 euros**.

Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été établi s'élèvent à **226 553 euros**.

Les dons en nature à **184 927 euros**.

▪ Note 22 – Engagements hors bilan

Engagements reçus

. Cautions afférentes aux emprunts 4 092 979 €
Solde restant dû au 31 décembre 2023

. Engagements en matière de subventions d'investissement pour le site Air et Vie : 1 011 911 euros

Engagements donnés

Hypothèques immobilières

Etablissement	Bénéficiaire	Montant résiduel
Cottolengo	Crédit Mutuel	144 444
	Caisse Dépôts Consignation	7 623
Ried	Caisse Epargne	1 729 178
	Caisse Dépôts Consignation	239 131
	Caisse Dépôts Consignation	761 200
La Forge	Caisse Dépôts Consignation	693 750
	Caisse Dépôts Consignation	1 336 145
	Crédit Coopératif	505 723
Marienbronn	Crédit Mutuel	433 500
	Société Générale	131 099
Ehpad Caritas	Caisse Dépôt Consignation	152 449
CHRS	Caisse Dépôt Consignation	9 836
Air et Vie	Caisse Epargne	751 159
Capucins	Société Générale	66 937
	Société Générale	298 550
TOTAL		7 260 724

- Note 23 – Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

Par dérogation à l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, les salaires des trois plus hauts cadres dirigeants ne sont pas indiqués dans la mesure où cela reviendrait à révéler des rémunérations individuelles

- Note 24 – Détail du résultat exceptionnel

Le **résultat exceptionnel** est positif de **1 338 K€**, les charges s'élevant à 310 K€ et les produits à 1 648 K€. Ce résultat inclut notamment :

- ✓ des dotations aux provisions règlementées pour 15 K€
- ✓ des charges exceptionnelles diverses pour 295 K€

- ✓ des reprises pour provisions règlementées pour 40 K€
- ✓ des reprises sur quote part des subventions d'investissement pour 584 K€
- ✓ des produits de cession d'actif pour 20 K€
- ✓ des autres produits pour 1 004 K€

- Note 25 - Fonds reportés liés aux legs et dons

Détail des fonds reportés par année d'acceptation

Fonds reportés liés aux legs 2015	126 480
Fonds reportés liés aux legs 2016	25 000
Fonds reportés liés aux legs 2017	18 381
Fonds reportés liés aux legs 2021	93 284
Fonds reportés liés aux legs 2022	54 686
Fonds reportés liés aux legs 2023	367 500
	685 331

La part des fonds reportés concernant l'activité Carsc s'élève à 685 331 €.

Note 26 – Périmètre de la Fédération de Charité

Siege

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique / Air et Vie

Pôle Santé

CSSRA Marienbronn (Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie)

Ehpad Koenigshoffen (Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Ehpad Marienthal (Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Pôle Enfance

IME Cottolengo (Institut Medico Educatif)

SESSAD Piemont des Vosges (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

CAMSP la Bruche (Centre d'Action Médico Sociale Précoce)

IMPRO du Ried (Institut Medico Professionnel)

Site Relais du Ried

Escale du Ried

DITEP La Forge (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)

SESSAD La Forge (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

DITEP Les Tilleuls (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)

SESSAD Les Tilleuls (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

MECS LE CHALET (Maison d'Enfants à Caractère Social)

Pôle Insertion

Pôle travail

Les 7 Pains (Restauration)

Renovaction (Peinture)

Carijou (Recyclage jouets)

Ferme Saint André

Ateliers d'adaptation à la Vie Active

Pôle Logement

Résidence Saint Odile (Jeunes travailleurs / Etudiants)

Résidence Le Donon

Service FSL

Intermediation locative

Pôle Hebergement

La Cité Relais

La Résidence des Capucins

Résidence Saint Odile (Jeunes Majeurs/Jeunes Parents)

Dispositif 70 Places

Carimmo

Maison Relais de Soultz

. Note 27 – Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

Les données permettant l'élaboration de ce document proviennent du logiciel CRM TADAF – SALESFORCE via l'extraction d'un rapport faisant état des dons perçus en dehors de la France.

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité Juridique du contributeur	Caractère direct ou indirecte de l'avantage ou de la ressource	Mode de Paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
ALLEMAGNE	05/01/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	01/02/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	08/03/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	04/04/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	02/05/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	02/06/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	03/07/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	03/08/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	14/08/2023	Physique	direct	Carte bancaire	135
ALLEMAGNE	02/09/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	02/10/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	06/11/2023	Physique	direct	Prélèvement	40
ALLEMAGNE	27/12/2023	Physique	direct	Carte bancaire	50
ALLEMAGNE	27/12/2023	Physique	direct	Carte bancaire	100
TOTAL ALLEMAGNE					725
ITALIE	01/05/2023	Physique	direct	Carte bancaire	30
TOTAL ITALIE					30
PAYS BAS	30/11/2023	Physique	direct	Carte bancaire	100
TOTAL PAYS BAS					100
REPUBLIQUE TCHEQUE	10/09/2023	Physique	direct	Carte bancaire	135
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE					135
ROYAUME-UNI	05/01/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	01/02/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	08/03/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	04/04/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	02/05/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	02/06/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	03/07/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	03/08/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	02/09/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	02/10/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	06/11/2023	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	05/12/2024	Physique	direct	Prélèvement	10
ROYAUME-UNI	30/12/2024	Physique	direct	Carte bancaire	200
TOTAL ROYAUME UNI					320
SUISSE	30/12/2023	Physique	direct	Chèque	250
SUISSE	31/12/2023	Physique	direct	Virement bancaire	300
TOTAL SUISSE					550
TOTAL GENERAL					1860